

Présents : CREMONESE Emmanuel ; CHARLIN Alexis ; DERUE MOLLE Odile ; GOUBY Thierry ; GRANGEON Gautier ; ELICOT Adeline ; PERRIN Danie ; HOCH Christiane ; MASSACRIER Marie Claude ; BREJON Denis ; COHAS Régine , SEFERIAN Sandrine , GAGNIERE Damien.

Absent : Christian PLAGNE

Secrétaire de séance : Adeline ELICOT

M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire (un permis de construire à Maure) et des déclarations de travaux, et aborde l'ordre du jour.

1. Finances

- Vote des comptes de gestion :

Résultats de clôture 2014 assainissement :

Section d'exploitation : + 23 801.51 €

Section d'investissement : + 68 799.23 €

Résultats de clôture 2014 budget général :

Section de fonctionnement : + 178 390.94 €

Section d'investissement : + 16 270.94 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver les comptes de gestion 2014 émis par le comptable du Trésor Public de Boën.

- Vote des taux 2015 :

Présentation par le Maire de l'évolution de la taxe d'habitation depuis 2007. Le taux augmente régulièrement depuis 2007. Les bases augmentent progressivement sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti. Les bases du foncier non bâti sont stables depuis 2007.

L'évolution des bases sur la taxe d'habitation est de 3,49% dont 0,9% dû à l'évolution du coût de la vie ; le reste étant dû aux constructions nouvelles et travaux d'aménagement. En augmentant le taux sur ces 3 taxes de 1%, les recettes de la commune évolue de 9 628 euros soit 1,7 % du budget communal. Cette évolution devrait compenser la baisse des dotations de l'état.

Pour information, les taux locaux sont inférieurs à la moyenne nationale pour le même type de commune.

La proposition est d'augmenter les taux de 1% soit:

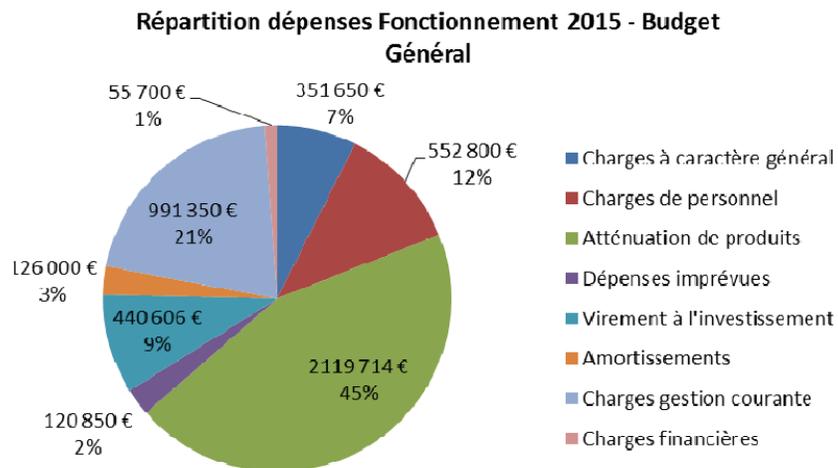
Taux taxe habitation : 5,63 % - Taux taxe foncier bâti : 10,10 % - Taux taxe foncier non bâti : 39,49 %

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver l'augmentation des taux de 1 % pour l'année 2015

2. CCPA:

Budget : Pour information l'ensemble du compte rendu du conseil communautaire est disponible sur le site internet de la CCPA.



L'atténuation de produit correspond au reversement par la communauté de communes de 2 119 714 euros aux communes du Pays d'Astrée. Aussi, le budget réel de fonctionnement CCPA est de l'ordre de 2 Millions d'euros.

Les taux suivants ont été votés lors du conseil communautaire : Taux taxe habitation : 10,66 % - Taux taxe foncier bâti : 0,17% - Taux taxe foncier non bâti : 2,61 % Cotisation Foncière des Entreprises : 25,45 %

4. Assainissement : Validation du dossier de curage des stations

Cahier des charges pour le curage de l'étage 1 de la station de Corbes :

- Etude et constitution d'un plan d'épandage: plan étudié pour l'ensemble du volume de boue de la commune (Lugnieux et Corbes)
- Curage des lits en respectant la réglementation et en préservant l'état des lits
- Epandage des boues

Le bordereau de prix est établi sur ces 3 axes.

Le conseil, à l'unanimité autorise le Maire à déposer le dossier d'appel d'offre.

5. Voirie

- Route de Montverdun: Le dossier d'appel d'offre concernant la réfection de la route de Montverdun sera déposé sur la plateforme de consultation des appels d'offres prochainement. Nous devons attendre le retour du dossier de subvention du conseil général pour lancer les travaux. Dès réception, les travaux seront déclenchés.

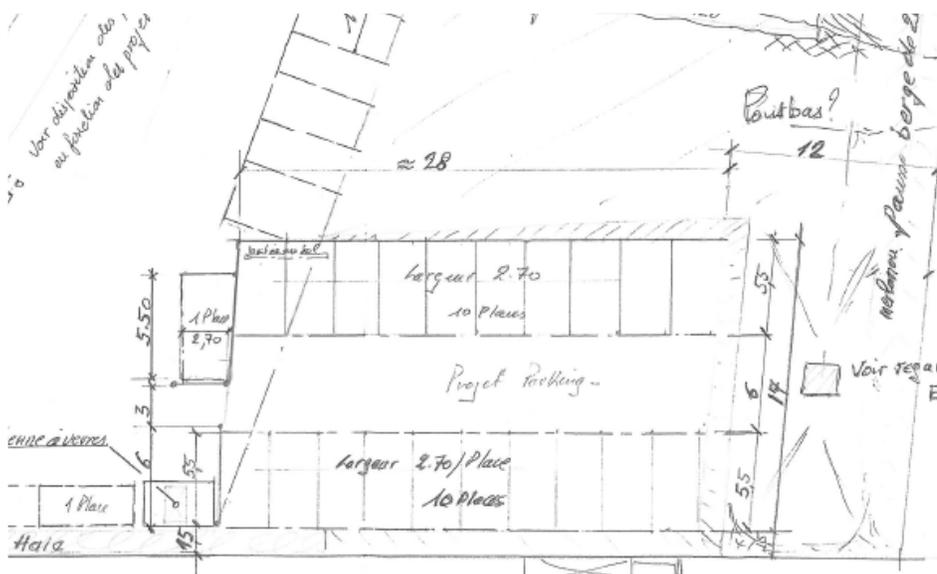
Le conseil, à l'unanimité autorise le Maire à déposer le dossier d'appel d'offre.

- Route du champs d'épines :

Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise SMTP pour la réfection de la route du champs d'épines d'ici fin avril. La route sera fermée le temps des travaux.

- Projet parking Ecole : création de 20 places supplémentaires

PLAN du parking (Projet)



Le coût de ce chantier est de l'ordre de 8000 euros. Une consultation a été lancée, est retenue l'entreprise POYET.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- *d'approuver le choix de l'entreprise POYET pour la création d'un parking à l'école.*

6. Questions diverses

- La Poste

Les horaires de la poste avec le système du facteur guichetier sont en cours de discussions avec les services postaux. Une confirmation est attendue pour mi avril. Le service sera maintenu et le bureau devrait être à nouveau ouvert le samedi matin.

- Relais du Châtel

La structure de la dalle béton de l'étage est en cours d'analyse. Le renforcement de la dalle est en cours d'étude.

- Salle des fêtes

Il est proposé d'instaurer une indemnité forfaitaire de 150 euros si la salle des fêtes n'est pas propre à la remise des clés suite à son occupation.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- *d'instaurer une indemnité forfaitaire de 150 € de frais de nettoyage*

- Organisation des Portes Ouvertes des stations d'assainissement le **samedi 13 juin 2015**.

- 4ème prix des communes fleuries : La commune de Marcilly le Châtel est classée 4^{ème} sur 29 participants au concours du fleurissement des communes de la Loire. La commune a obtenu le diplôme, une orchidée et un chèque de 76 euros. Merci aux agents pour leur engagement dans ce challenge.

Prochain conseil municipal jeudi 30 avril 2015 à 20H00